HAL
open science

Compte rendu de: Isabelle Delpla, La justice des gens. Enquête dans la Bosnie des nouvelles après-guerres

Sandrine Lefranc

To cite this version:

Sandrine Lefranc. Compte rendu de: Isabelle Delpla, La justice des gens. Enquête dans la Bosnie des nouvelles après-guerres. Sociologie du Travail, 2017. hal-02004386

HAL Id: hal-02004386

https://hal.parisnanterre.fr/hal-02004386

Submitted on 1 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Sociologie du travail 59 (3), juillet-septembre 2017

Isabelle Delpla, *La justice des gens. Enquête dans la Bosnie des nouvelles après-guerres*

Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014, 530 p.

C'est un livre si volumineux qu'on se plairait, pour mieux en valoriser les conclusions, à le vendre à la découpe : par quartiers, puisqu'il explore quatre formes d'intervention internationale dans la Bosnie-Herzégovine de l'après-guerre, et les réactions qu'elles suscitent de la part des Bosniens. L'ouvrage est la synthèse de plusieurs enquêtes menées entre 2002 et 2007, en Bosnie, sur des terrains variés (dans les régions de Sarajevo et Prijedor), auprès de populations disparates : « bénéficiaires » de l'aide, responsables d'organisations non gouvernementales (ONG), associations de victimes, témoins de l'accusation et de la défense devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), et même quelques condamnés. Les entretiens ont été réalisés au fil des rencontres ou selon un protocole plus systématique et réfléchi (dans le cas des témoins du TPIY). L'analyse s'appuie parfois sur des données préexistantes (au sujet du « retour »).

L'ouvrage compile en outre des textes de statuts très différents, comme ces états de l'art ironiques, ces fragments de cahier de terrain tout juste commentés ou ces respirations photographiques. L'ampleur de l'ouvrage rend la lecture ardue, mais elle traduit la liberté de l'auteure : celle de refuser la valorisation « à l'économie » (un thème, un public, un ouvrage), celle aussi de refuser les entre-soi disciplinaires et théoriques. L'ouvrage est pleinement philosophique, mais, loin des élaborations parfois absconses du *jus post bellum,* il affirme la nécessité d'une anthropologie de terrain — dont il restitue les difficultés. Un chapitre de « remords », dans lequel l'auteure reconnaît la force de normes morales déplaisantes — arrogance des élites, espionnite, nationalisme — qu'elle aurait voulu taire, sera ainsi un outil de formation utile à l'enquête auprès d'acteurs « vertueux » ou suscitant la compassion.

Le volume est divisé en quatre parties consacrées à autant d'objets :

- la réception de l'aide humanitaire (qui concerne tous les Bosniens — rappelons que la Bosnie rassemble des Croates, des Serbes et des Bosniaques, tous bosniens) ;
- le retour des réfugiés (deux millions de Bosniens déplacés, sur quatre millions d'habitants, ont été assistés par les organisations internationales) ;
- les revendications des associations de victimes (100 000 tués, dont 20 000 disparus, des dizaines de milliers blessés ou détenus — et au moins autant de manières différentes d'être victime de la guerre) ;
- et l'accueil fait au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La justice des gens décrit la manière dont les Bosniens investissent le droit international de leurs attentes morales. Ces politiques internationales sont l'une (l'aide) rejetée, une seconde (la justice pénale) un temps valorisée puis discréditée, les autres objets d'évaluations contradictoires. À la récusation majoritaire de l'humanitaire répond la complexité vertigineuse des rapports des Bosniens au « retour des réfugiés » pourtant considéré comme un succès international (97 % des logements ont été restitués en 2007). Ces réactions sont constitutives d'un sens local de la justice internationale, qui constitue le fil directeur de l'ouvrage.

L'international saisi par Isabelle Delpla n'est pas lointain ; il n'est pas ce projet de gestion des corps et des populations par une raison humanitaire, ni cette politique néo-libérale, qui sont les cibles d'une abondante littérature « foucaldienne » sur les relations internationales. L'international n'est pas non plus proche au sens où le serait une coquille

vide emplie de leurs besoins par des acteurs locaux opportunistes et politisés. Isabelle Delpla délaisse ainsi la voie ouverte par une sociologie des circulations inspirée par Pierre Bourdieu, sans prendre pour autant le parti d'une sociologie pragmatique, dont elle rejette l'idée d'une dissociation des principes de justice. Le livre rend compte de la constitution de ce sens de la justice au cours des interactions entre une échelle internationale — peuplée d'organisations internationales très diverses, gouvernementales ou non — et une échelle locale — celle des municipalités, des associations de victimes, des familles, des témoins devant la justice, des employés des ONG.

La conclusion est simple : le sens de la justice internationale « est avant tout social » (p. 490). Le statut de « bénéficiaire de l'aide », celui de « retourné » (*returnee*), la condition de victime, et encore les procédures judiciaires, sont appréciés et investis selon la situation sociale immédiate de celui qui sollicite l'aide, réclame son dû, demande réparation ou accepte de témoigner. Si la moralité de l'aide humanitaire est âprement critiquée par ses bénéficiaires, ce n'est pas parce que cette aide les « néo-colonise » ou les réduit à l'état de troupeau que feraient paître les bergers de la gouvernementalité néo-libérale (pour utiliser un langage foucaldien). C'est plutôt parce qu'elle se heurte à un sens du juste désintéressé, à une banale exigence de compétence (on peut être bon ou mauvais médecin, que l'on soit ou non « sans frontière »), ainsi qu'aux normes locales historiquement dominantes, en produisant de la disqualification sociale. I. Delpla évoque des sentiments de chute : déchéance d'une population qui, constatant à Srebrenica que la communauté internationale ne vient pas à son secours, se voit jetée hors de l'humanité commune, ou sentiment de déclassement d'élites sociales outrées de peser moins que des réfugiés inexpérimentés, jeunes ou de sexe féminin.

Le souci de la situation socio-économique nourrit davantage les plaintes individuelles en justice que la demande « symbolique » d'une sanction des violents. Mais ce souci matériel est moral de part en part, pétri de considérations morales ordinaires forgées dans la guerre comme dans la situation antérieure à la guerre. On ne trouve ainsi, dans la Bosnie dépeinte par I. Delpla, aucun groupe de victimes bosniaques uni par un commun état psychologique traumatisé. Ce sont des organisations différenciées, selon les communautés, les conditions (anciens combattants ou civils, morts, disparus, blessés), les affiliations politiques (titistes, communistes, nationalistes, guerrières), ou encore les hiérarchies traditionnelles (de genre, d'âge et propres à l'ancien système communiste). Ce militantisme innove en s'appropriant les catégories de la justice internationale ; il effrite mais prolonge aussi les morales anciennes. L'État, si présent avant et pendant la guerre, disparaît toutefois en tant que niveau d'analyse — point aveugle de l'ouvrage que l'auteure justifie en retrouvant des pans de cet État dans de multiples entités et résidus des moralités anciennes.

On juge ce qui vient de loin avec les lunettes de sa moralité « ordinaire » (en interaction avec d'autres) et depuis la lutte constante pour tenir sa position. Le droit international devient la norme des jugements et des pratiques des gens. Il organise leurs interactions sociales avant même d'être inscrit dans le droit national. L'auteure restitue dans cette perspective le regard nuancé et changeant porté par les Bosniaques sur le TPIY. D'abord apprécié au regard de ses principes, crédité des conclusions des enquêtes locales qui ont été conduites en son nom, outil d'une description parfois juste de la guerre, le Tribunal a ensuite été délégitimé par un usage de la technique du plaider coupable jugé trop politique ou trop clément à l'égard des criminels de masse. À ce riche portrait d'un peuple divisé d'après-guerre fait écho une description des morales des politiques internationales plus nuancée que de coutume. Les Bosniens, qui ne voient pas de mal à revendre une maison restituée, peuvent ainsi s'avérer plus libéraux que les défenseurs présumés du consensus de Washington. Les programmes de reconstruction de la Bosnie balancent entre des morales diverses, pas toujours individualistes. Des instances et des

responsabilités collectives (famille, défunts, communauté ou groupe criminel) s'y fraient un chemin.

Ce qui pourrait apparaître comme un foisonnement d'études de cas est donc, malgré l'absence d'une synthèse, d'une grande cohérence : le portrait moral d'une population qui, au contraire de ce que nous laissent penser des descriptions exceptionnalistes de la guerre et de l'après-guerre (dépeignant des individus figés dans un commun état traumatique, une anomie sociale, des haines ethniques ou des concurrences opportunistes effrénées), réinvente un sens de la justice en jugeant et en investissant les politiques internationales.

Sandrine Lefranc
Institut des sciences sociales du politique (ISSP)
UMR 7220 CNRS et Université de Paris Ouest-Nanterre La Défense, Maison Max Weber
200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex, France
slefranc[at]u-paris10.fr